

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Nogent

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 52 2021 07 00283 en date du 30 juillet 2021 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : La Haute-Marne

~~Président de la commission d'enquête~~ — Commissaire enquêteur : Philippe BONNEVAUX

Membres titulaires : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 2 octobre 2021

les Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de NOGENT - Hôtel de ville - Place Charles de Gaulle - 52800 NOGENT

Autres lieux de consultation du dossier : Direction Départementale des Territoires - Unité Territoriale Sud

Maison de l'Etat - 8 Rue Tanel - 52200 LANGRES

## Registre d'enquête :

comportant 11 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de NOGENT - Hôtel de ville - Place Charles de Gaulle - 52800 NOGENT

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : La Direction Départementale des Territoires, en Mairie de NOGENT et consultables sur le site internet de la Préfecture

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les jeudi 2 septembre 2021 de 14h à 17h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les vendredi 17 septembre 2021 de 14h à 17h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les jeudi 23 septembre 2021 de 14h à 17h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les samedi 2 octobre 2021 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Philippe BONNEVAUX  
Commissaire  
Haute-Marne

**PREMIÈRE JOURNÉE**

Le 02/09/2021 de 14h heures 00 à 17 heures 00

*Aucune visite*

Observations de M<sup>(1)</sup>

**Philippe BONNEVAUX**  
Commissaire Enquêteur  
Haute Marne

17 SEP. 2021 de 14h 00 à 17h 00

*Aucune visite*

**Philippe BONNEVAUX**  
Commissaire Enquêteur  
Haute Marne

23 SEP. 2021 de 14h 00 à 17h 00

*Demande de renseignements techniques sur le dossier de la part de l'ancien maire de la commune de Nogent, et ancien conseiller général du canton de Nogent.*

*Favorable au projet dans sa globalité, implantation de la ferme photovoltaïque très bien choisie selon cet ancien élu ayant la parfaite connaissance du finage et de l'environnement local.*

**Philippe BONNEVAUX**  
Commissaire Enquêteur  
Haute Marne

- 2 OCT. 2021 de 09h à 12 heures (Samedi)

*Une lettre page 3 du dossier  
un mail page 4 du dossier*

**Philippe BONNEVAUX**  
Commissaire Enquêteur  
Haute Marne

**Philippe BONNEVAUX**  
Commissaire Enquêteur  
Haute Marne

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

24 SEP. 2021

REÇU LE

Le 24/09/2021

Madame Christine RAILLARD

23 Rue Marcel Galland

52800 DONNEMARIE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai pris connaissance du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Donnemarie (52800).

Je souhaiterais avoir des informations sur le bruit que vont générer les onduleurs, ventilateurs et transformateurs. Des études acoustiques préliminaires ont dû être menées : quels en sont les résultats ? Des dispositifs d'isolation sonore sont-ils prévus ?

La centrale occuperait l'espace de l'ancienne carrière, sur la partie haute d'une colline, en face du village de Donnemarie situé lui aussi en hauteur. Ce qui fait que les bruits se propagent aisément. J'en veux pour preuve l'effaroucheur à oiseaux installé par un agriculteur au printemps dernier, à proximité de l'emplacement retenu pour la centrale, et qui a perturbé tout le village.

Je m'interroge également sur le devenir des panneaux une fois ceux-ci devenus obsolètes. Un engagement à les évacuer et à les recycler est-il prévu ?

De même, y aura-t-il sur le site la présence de produits polluants et nocifs, auquel cas, qu'est-il prévu pour les stocker ?

Je vous remercie de m'apporter les renseignements demandés.



Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.

Christine Raillard

MAIRIE DE NOGENT  
Commissaire Enquêteur  
Haute-Marne

Philippe BONNEVAUX  
Commissaire Enquêteur  
Haute Marne

Philippe BONNEVAUX  
Commissaire Enquêteur  
Haute Marne

Chef de l'Unité Territoriale Sud.

----- Courriel original -----

Objet: [INTERNET] Enquete Photovoltaïque Nogent

Date: 02/10/2021 11:59

De: >cmoizi (par Internet) <cmoizi@laposte.net>

À: [ddt-enquete-publique-ads@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique-ads@haute-marne.gouv.fr)

Répondre à: [cmoizi@laposte.net](mailto:cmoizi@laposte.net)

M le Commissaire enquêteur,

Une fois encore les "friches" qui sont des pelouse en évolution sont déconsidérées. Que ce soit pour les reptiles, certains chiroptères et les insectes tout les atteintes sont minimisées.

Il en va de même pour les ourlets.

Des mesures compensatoires réelles sont à mettre en place.

Philippe BONNEVAUX  
Commissaire Enquêteur  
Haute Marne

Philippe BONNEVAUX  
Commissaire Enquêteur  
Haute Marne

Date de questionnement pour Procès Verbal d'Enquête : le 26/09 2021

**Question du commissaire : 1**

-Je m'interroge sur le renvoi de la production au réseau public, le projet n'est réalisable dans sa forme actuelle que si la livraison au réseau public est possible ?

Or en l'état actuel des réseaux de proximité, il semble que le poste source (BASSIGNY) ne dispose pas de capacités suffisantes.

Il convient que le porteur de projet s'assure que sa demande faite auprès du distributeur sera bien effective à la fin du chantier pour la mise en service en 2023 ?

-Bien s'assurer que le raccordement sur le poste existant (cf. tableau ci-dessus) disposera d'une capacité suffisante afin d'accueillir le projet ce qui reste à confirmer auprès du gestionnaire du réseau ENEDIS selon étude en cours ?

L'installation projetée sera soumise à autorisation d'exploiter auprès de la DGEC selon le Schéma Régional de Raccordement au Réseau Electrique des Energies Renouvelable de la Région (S3REnR).

Compte tenu de l'intérêt présenté par le projet dans le cadre de déficit de la production électrique et d'un objectif de développement d'énergie renouvelable, le projet peut être mené à son terme même si à ce jour le problème de l'injection de la production sur le réseau public n'est pas validé par ENEDIS.

Poste	Distance du Projet	Puissance EnR	Puissance des projets EnR en file d'attente	Capacité d'accueil réservée au titre de S3REnR à affecter
BASSIGNY	3.4 km/Sud Est	60.2 MW	10.2 MW	32 MW

Raccordement à ce jour à l'étude ?

Réponse apportée à qu'elle date ?

**Question du commissaire : 2**

Me confirmer vos prévisions de planning de travaux même si sa programmation sur le site va surtout être dictée par le raccordement géré par ENEDIS

Début des travaux courant du troisième trimestre 2022 ?

Mise en service de la ferme photovoltaïque troisième trimestre 2023 ?

**Question du commissaire : 3**

Compte tenu que l'implantation de la centrale solaire générera un motif industriel et une mutation importante du site et afin d'en réduire l'impact visuel le commissaire demande l'implantation d'une haie végétale dans la partie nord mais aussi le long de la RD 146 (la longueur de la haie serait de 300 ml) à vérifier ?

En particulier au niveau de l'entrée du site pour atténuer et dissimuler les panneaux solaires.

Je recommande de réaliser l'aménagement paysager de réduction de l'impact visuel, avec des végétaux formant un écran dense, d'une hauteur égale ou supérieure à celle des panneaux photovoltaïque.

La maintenance et l'aménagement paysager en bordure de route D146, clef de voute de l'atténuation de l'impact visuel doit être confiée à un professionnel pour planter, maintenir la variation de la masse végétale moyen et long terme ?

**Question du commissaire : 4**

Information souhaitée

-Les panneaux utilisés seront de type monocristallin représentant à ce jour la majorité du marché, car recyclables à 95%. Le modèle et les caractéristiques précises des panneaux utilisés seront à communiquer Mme Nathalie BRESSON, Chef ADS- Bureau application du droit au sol - Unité Territoriale Sud- 8 Rue Tassel - BP 194 - 52206 LANGRES Cedex en temps opportun au moment de la pré-construction.

**Question du commissaire : 5**

Lors de ma visite j'ai constaté la présence d'un rucher important composé d'un ensemble d'environ 150 ruches (par bloc de 4 ruches) en production se situant à deux endroits sur le site.

Le Commissaire Enquêteur demande au maître d'ouvrage de prendre contact avec le propriétaire du rucher pour son maintien en le déplaçant en concertation lors des travaux dans une ou deux zones appropriées.

Lors de ma visite du 24 08, je n'ai pas noté une opposition au maintien du rucher ?

**Question du commissaire : 6**

Dossier en cours (avec Madame GRAVIER assistante du maire) qui était en télétravail lors de ma troisième permanence du 23 09 :

Attestation du maire à me faire suivre comme quoi le Conseil Municipal de Nogent est favorable au projet pour insertion au rapport ?